

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Affiché le

ID : 056-215602244-20230911-02\_09\_2023-DE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 10

Présents : 08

Votants : 08

02 – 09 - 2023

L'an deux mille vingt trois

le : 06 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de  
SAINT LAURENT SUR OUST

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la salle de la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur BERTHET Michel, Maire.

Date de convocation : 23/08/2023

Présents : DANY Stéphane, PERRET Morgane, ASFEZ Peggy,  
LE GOFF Tony, DESFONTAINE Gilles, BERTHET Michel,  
BRULE Corinne, MICHEL Rémi

Absent : GUYOT Roselyne

GUILLEMOT Thomas

M DANY Stéphane a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Subventions**

Le maire présente au conseil deux demandes de subvention. L'une de l'OGEC pour une sortie scolaire de l'école « Immaculée » d'un montant de 120 euros (40euros par élève vivant à Saint Laurent sur Oust). Sachant que 40 euros ont déjà été versés, un nouveau versement de 80 euros sera nécessaire.

L'autre subvention concerne l'association des Saint Laurent de France pour la cotisation annuelle de 2022 qui n'a pas été versée (156,40€) et celle de 2023 (159,60).

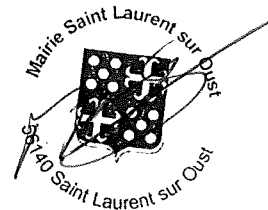
Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de valider le versement pour ces demandes de subventions.

Pour copie conforme

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust  
le 06 septembre 2023

Certifié exécutoire

**Le Maire**  
**Michel BERTHET**



Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Affiché le

ID : 056-215602244-20230911-02\_09\_2023-DE